

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

◆◆◆
En mairie de Lorette
Place du III^{ème} Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 31 mars 2025 en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu réuni au siège du Syndicat

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 24 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MAKAREINIS Marie-José, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, Mme PONTET Marianne, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONNAND Jean-Christophe, M. CHOUVELLON Jean-Louis, M. MATHIE Michel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière

Absents excusés :

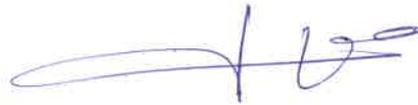
M. BARRIOL Denis, Mme BERTHEAS Audrey, M. BONY Vincent, M. FREYCON Julien,

Pouvoirs :

Pouvoir de Mme BERTHEAS Audrey à M. ROSSI Xavier

Quorum : 24/30

Nom du secrétaire de séance : M. LAURENT Jean-Georges



DELIBERATION 2025-0211: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code des juridictions financières,

VU l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Compte Financier Unique du SIAMVG,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT les éléments susvisés et le rapport joins,

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice 2024 issus du CFU sont les suivants :

ANNEE 2024			
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	31 327,09	
012	Charges de personnel	70 278,48	
013	Atténuation de charges		-
014	Atténuation de produits	-	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opération d'ordre entre section	600 205,12	99 416,00
65	Autres charges de gestion courante	90 171,29	
66	Charges financières	58 966,89	
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations provisions		
70	Produits des services		640 942,44
73	Impôts, taxes et fiscalité locale		
74	Dotations et participations		23 101,84
75	Autres produits de gestion courante		14 800,80
76	Produits financiers		70,77
77	Produits exceptionnels		1 500,00
Total de l'exercice 2024		850 948,87	779 831,85
Résultat reporté 2023			1 203 420,85
Fonctionnement 2024		850 948,87	1 983 252,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024			1 132 303,83
INVESTISSEMENT			
10	Dotations, Fonds divers et Réserves		
1068	Réserves		452 125,38
13	Subventions d'investissement		
16	Remboursement d'emprunt	249 721,34	
20	Immobilisations incorporelles	1 586,55	
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	332 700,59	
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produit des cessions		
040	Opérations d'ordre entre section	99 416,00	600 205,12
041	Opérations patrimoniales		
Total de l'exercice 2024		683 424,48	1 052 330,50
Résultat reporté 2023			722 078,10
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024			1 090 984,12
Restes à Réaliser		830 753,00	-
Investissement 2024		1 514 177,48	1 774 408,60
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024			260 231,12

Une note de présentation est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré et sans la présence du Président sorti de la salle, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le CFU 2024 tel qu'il a été présenté.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 10/04/2025

Le Président,

L. FRANÇOIS



Le Secrétaire de séance

J.G LAURENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.G. LAURENT', written in a cursive style.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

◆◆◆
En mairie de Lorette
Place du III^{ème} Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail : siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 08 Avril 2025 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 31 mars 2025 en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu réuni au siège du Syndicat

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 24 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MAKAREINIS Marie-José, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, Mme PONTET Marianne, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONNAND Jean-Christophe, M. CHOUVELLON Jean-Louis, M. MATHIE Michel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme BERTHEAS Audrey, M. BONY Vincent, M. FREYCON Julien,

Pouvoirs :

Pouvoir de Mme BERTHEAS Audrey à M. ROSSI Xavier

Quorum : 24/30

Nom du secrétaire de séance : M. LAURENT Jean-Georges

DELIBERATION 2025-02/2 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Président rappelle que le compte financier unique 2024 présenté laisse apparaître un excédent d'exploitation de **1 132 303.83€** et un excédent d'investissement de **260 231.12€**.

Il propose de reprendre ces résultats au budget primitif 2025 comme suit :

Section d'exploitation

002 : excédents antérieurs reportés 1 132 303.83€

Section d'investissement

001 : excédents antérieurs reportés 260 231.12€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette affectation des résultats 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 10/04/2025

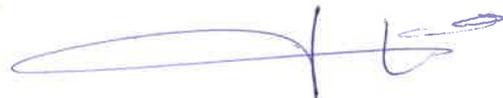
Le Président,

L. FRANÇOIS



Le Secrétaire de séance

J.G LAURENT



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 08 Avril 2025 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 31 mars 2025 en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu réuni au siège du Syndicat

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 24 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MAKAREINIS Marie-José, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, Mme PONTET Marianne, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONNAND Jean-Christophe, M. CHOUVELLON Jean-Louis, M. MATHIE Michel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme BERTHEAS Audrey, M. BONY Vincent, M. FREYCON Julien,

Pouvoirs :

Pouvoir de Mme BERTHEAS Audrey à M. ROSSI Xavier

Quorum : 24/30

Nom du secrétaire de séance : M. LAURENT Jean-Georges

DELIBERATION 2025-02/3 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le vote du budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

⇒ section d'exploitation	1 991 303.83€
⇒ section d'investissement	1 967 934.95€

Un exemplaire de la proposition de budget et une note de présentation sont joints en annexe.

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 10/04/2025

Le Président,

L. FRANÇOIS



Le Secrétaire de séance

J.G LAURENT



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

◆◆◆
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail : siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 08 Avril 2025 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 31 mars 2025 en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu réuni au siège du Syndicat

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 24 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MAKAREINIS Marie-José, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, Mme PONTET Marianne, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONNAND Jean-Christophe, M. CHOUVELLON Jean-Louis, M. MATHIE Michel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme BERTHEAS Audrey, M. BONY Vincent, M. FREYCON Julien,

Pouvoirs :

Pouvoir de Mme BERTHEAS Audrey à M. ROSSI Xavier

Quorum : 24/30

Nom du secrétaire de séance : M. LAURENT Jean-Georges

DELIBERATION 2025-02/4: MODIFICATION N° 1 DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REHABILITATION DE LA STEP

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la STEP de Tartaras et suite à l'élaboration du PRO, il a été acté que le projet consiste, entre autres, en la création d'un bassin d'orage de 38 m de diamètre du côté de l'autoroute.

Un premier marché d'études géotechniques a été signé avec TECHNOSOL le 16/08/2023 et notifié le 17/08/2023 pour un montant HT de 37 675€.

Cependant, en raison des hétérogénéités géomécaniques constatées au droit de l'unique sondage pressiométrique (SP02) réalisé pour ce futur bassin d'orage, il a été recommandé de réaliser des sondages complémentaires pour confirmer le modèle géomécanique pour l'ensemble comprenant le bassin d'orage.

Aussi, au regard de ce qui précède et conformément aux articles L2194-1, 2° et R2194-2 (travaux supplémentaires devenus nécessaires dans le cadre de la mission initiale) et suivant du Code de la commande publique, il convient de modifier le marché de confier au Titulaire, dans le cadre de la G2 PRO, les missions complémentaires listés dans l'offre TED240946 -000 jointe en annexe.

Missions complémentaires :

Réaliser un programme d'investigations géotechniques spécifiques in-situ et en laboratoire, en assurer le suivi technique et en exploiter les résultats.

Identifier les circulations d'eaux souterraines et éventuellement celui de la nappe phréatique

Mettre à jour le modèle géologique et géotechnique à retenir au stade projet.

Mettre à jour le rapport de mission G2 PRO à partir des résultats d'investigations

Définir les investigations complémentaires éventuelles nécessaires pour lever les aléas résiduels subsistants

Cette modification du marché n° 1 d'un montant de 12 312€ HT est soumise à l'approbation du Comité syndical pour autoriser Monsieur le Président à la signer.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve cette modification de marché et autorise le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 10 Avril 2025

Le Président,

L. FRANÇOIS



Le Secrétaire de séance

J.G LAURENT

